

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le JEUDI 25 FEVRIER, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel HOARAU, Premier Adjoint au Maire de la Commune de Saint-Denis.

Etaient présents : MM. HOARAU Marcel, GERARD Marc, BOURHIS Camille, CHANE-KUNE Maurice, APAVOU Antoine, BOYER Eric, FONTAINE Frantz, RIVIERE Maxime, DUPUIS Jean-Marie, ROYER Gilbert, LICHARDY André, ROBERT Valère, Mme PAYET André, LAURET Gérard, MONDON Jean-Claude, Dr GERARD Gilbert, NATIVEL Jean-Marc, PAYET Aristide, AFFEJEE Jack, NANDO Raymond, Mme ROCHE Valère, AFFEJEE Abdoul-Hack, TANDRYA Fred, CADET Herfort, ATECTAM Henri, PICARD Antoine, Dr MAINGARD Paul, LEFEVRE Gérard, K'BIDY Fred, DE BALBINE Alexandre, NATIVEL Philippe, Mme LEGROS Florelle.

Etaient représentés :

Monsieur LEGROS Auguste .....	par	M. HOARAU Marcel
Monsieur LAW-KOUN-MA-THON .....	par	M. DUPUIS Jean-Marie
Monsieur HO-POON-SUNG Yvon .....	par	M. AFFEJEE Jack
Mme JASMIN Eléopold .....	par	M. GERARD Marc
Monsieur PATEL Issop .....	par	M. ATECTAM Henri

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un SECRETAIRE pris dans le sein du conseil. Monsieur Marc GERARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

LE MAIRE certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St Denis, le 2 Mars et que le nombre de conseillers présents a été de 37/39 en exercice.

La séance ouverte, Monsieur HOARAU Marcel a exposé ce qui suit :

